

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2025-12/58C

Objet : REPRISE DES RESULTATS 2024 RECTIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2025-03/02C.

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 décembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Pour :	31
En exercice :	37	Contre :	0
Présents :	28	Abstention :	0

Présents :

Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Myriam DARDELINE, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Marie-Thérèse NEGRE, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Pierre ROGE, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Pierre ROSSIGNOL, Suzanne SICARD, Louis SALA, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration :

Pascale GUICHARD donne pouvoir à Thierry DEL POSO
Robert OLIVE donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU

Absents excusés :

Nathalie PINEAU donne pouvoir à Dominique ANDRAULT
Stéphane CALVO, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Marie-Claude PADROS, Manon SABARDEIL, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance

Thierry LOPEZ

Date de convocation :

26 novembre 2025

Le Président expose à l'Assemblée,

Lors du conseil de communauté du 12 mars 2025, conformément à la règlementation en vigueur et notamment l'article L 2311-5 et suivants du CGCT, les résultats comptables de l'exercice 2024 des différents budgets de la collectivité ont été affecté.

A la demande du Service de Gestion Comptable d'Argelès, il convient de rectifier l'affectation des résultats pour les budgets Eau, Dev-Eco et Principal, tels qu'annexés.

Les propositions d'affectation sont présentées et discutées par l'Assemblée.

EN CONSÉQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ APRÈS EN AVOIR VALABLEMENT DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS,

«**ACCEPTE** de rectifier la délibération n°2025-03/02C ;

«**DECIDE** d'affecter les résultats 2024 modifiés tels que présentés ;

↳ **DIT QUE** ces résultats ainsi affectés seront repris sur les budgets 2025 concernés ;

↳ **DIT QUE** le détail de cette affectation de résultats est joint en annexe de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

